

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Roucourt étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, DALL'OGGIO Armelle, CALLEWAERT Christian, LASSALLE Michel, PECQUEUR Michel, DUBURQUE André.

Etaient excusés : SCHLAGETER Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés : Mmes LENGRAND Martine, LEGRAND Estelle Mr MASCOT Régis.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur CALLEWAERT Christian a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 21 Février 2011 rédigé par Mme DALL'OGGIO Armelle, secrétaire de séance est approuvé. Monsieur Lassalle refuse de le signer prétextant qu'il n'est pas possible de poser de questions diverses. Madame le Maire précise que dans la convocation les questions diverses apparaissent. Elles doivent être déposées dans le délai précisé dans la convocation, afin qu'elle puisse les étudier et les mettre à l'ordre du jour, comme prévu par les textes (L. 2121-19 du CGCT).

### 1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a reçu le 05 Avril 2011 avec la convocation pour la réunion de Conseil Municipal de ce jour, le compte administratif 2010 qui fait apparaître pour l'exercice 2010, un excédent de fonctionnement de 73 606,43 € et un excédent d'investissement de 39 053,83 €.

Le montant des crédits reportés pour les travaux engagés s'élève à 65 845,00 €.

Madame le Maire se retire pour le vote.

Madame Armelle Dall'Oglio, Adjoint déléguée aux finances, propose d'approuver le Compte Administratif. Après délibération, le Compte Administratif 2010 est approuvé par 5 voix pour et 2 voix contre (Mr Lassalle, Mr Schlageter ayant donné procuration).

### 2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le trésorier de Sin le noble, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé par celui-ci.

Après délibération, le Compte de Gestion est approuvé par 6 voix pour et 2 voix contre (Mr Lassalle, Mr Schlageter ayant donné procuration).

### AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des crédits reportés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au 1068 la somme de 51 578,09 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au 1068 la somme de 51 578,09 €.

### 3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

**3 TAXES à voter** : (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

Le produit attendu en 2011, avec les taux de 2010 est de 66 587 €

	Taux moyen départemental	Taux moyen national	Taux communal 2010	Taux proposé au vote 2011
Habitation	37,60	23,54	12,12	12,12
Foncier bâti	19,67	19,67	12,48	12,48
Foncier non bâti	48,18	48,18	32,87	32,87

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter ces trois taxes cette année, du fait déjà de l'augmentation des bases d'imposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour 2011.

#### **4/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame le Maire propose la création à compter du 01 Mai 2011 d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, pour compléter le temps de travail au secrétariat de la mairie.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience aux fonctions d'accueil et tâches administratives, sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 297.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour et 2 voix contre (Mr Lassalle, Mr Schlageter ayant donné procuration), la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires.

#### **5/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que pour la réalisation des travaux de remise aux normes concernant l'électricité des bâtiments communaux, suite au passage de l'APAVE, la commune peut déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Le montant de la subvention pourrait être entre 20 et 40 % du montant hors taxes.

Le devis établi par l'entreprise OLCZAK s'élève à 6 436.77 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter l'opération qui sera reprise au budget 2011, compte 231, sur les fonds libres de la commune et de solliciter la subvention DETR auprès des services de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'adopter l'opération qui sera reprise au budget 2011, compte 231, sur les fonds libres de la commune et de solliciter la subvention DETR auprès des services de l'Etat.

#### **6/ BIBLIOTHEQUE : VOTE DU REGLEMENT**

Madame TARTAGLIA, responsable de la bibliothèque, a déposé le règlement de la bibliothèque qui doit être adopté par le Conseil Municipal.

Suite à sa lecture, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce règlement.

Monsieur Callewaert demande à ce que les membres de l'Amicale Laïque soit informés des nouvelles dispositions concernant la bibliothèque par le biais d'une réunion.

Le Conseil Municipal, après lecture du règlement, décide de l'adopter.

#### **7/ DIVERS**

##### **• Travaux prévus pour 2011 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à retenir pour le budget 2011, qu'elle avait présenté lors de la réunion précédente, à savoir :

- La mise aux normes des bâtiments communaux suite au passage de l'APAVE
- L'aménagement d'un deuxième bureau en mairie
- La migration des logiciels de comptabilité et de paie sur l'ordinateur portable
- La création d'un point d'eau au rez de chaussée de la mairie
- La création d'une salle de bain et d'un toilette au rez de chaussée dans le logement de fonction de la salle des fêtes
- Le remplacement de 5 volets à la mairie
- L'achat d'un ordinateur portable pour l'école
- L'installation de rideaux à la salle des fêtes
- Le remplacement des portes d'entrées à la salle polyvalente et au Billon
- L'achat de vêtements pour les agents des ateliers
- La réfection de la toiture et du chœur de l'église suite à un sinistre dégât des eaux

- La pose de coussins berlinois dans les rues Fernand Savary et Camille Rogez
- La pose de panneaux de signalisation complémentaires dans la commune
- Le fleurissement de la commune
  
- Relais : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande émanant du Relais Cambrésis à été reçue. Il demande l'autorisation de poser un container dans la commune pour collecter les dons de vêtements. Le Conseil Municipal répond favorablement.
  
- Fête communale : Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur l'organisation et le financement de la fête communale. La création d'une commission extra-communale pourrait être envisagée.
  
- P.L.U : Madame le Maire présente, pour réflexion, au Conseil Municipal les plans de zonage qui ont été proposés par Mr ROUX et déjà étudiés par la Commission du P.L.U.